

AVIS DES SOCIETES

**ETATS FINANCIERS**

**ALBARAKA BANK TUNISIA**

Siège social : 88, Avenue Hédi Chaker- 1002 Tunis

AL BARAKA BANK TUNISIA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Chérif BEN ZINA et M.Fehmi LAOURINE.

**Bilan**  
**Arrêté au 31 Décembre 2015**  
**(Unité : en milliers de Dinars)**

	Note	31-12-2015	31-12-2014
<b>ACTIFS</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	17 770	14 021
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	397 524	352 013
Créances sur la clientèle	3	658 614	625 341
Portefeuille-titres commercial	4	344 753	339 880
Portefeuille d'investissement	5	41 441	26 946
Valeurs immobilisées	6	44 917	25 070
Autres actifs	7	9 239	8 564
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>1 514 258</b>	<b>1 391 835</b>
<b>PASSIFS</b>			
Banque centrale et CCP		27	1 251
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	189 705	160 230
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	996 325	916 525
Emprunts et ressources spéciales	10	151 639	139 803
<i>Dépôt ABG</i>		<i>151 601</i>	<i>139 765</i>
<i>Autres Ressources</i>		<i>38</i>	<i>38</i>
Autres passifs	11	13 268	11 904
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>1 350 964</b>	<b>1 229 713</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		120 000	120 000
Réserves		34 742	29 765
Résultats Reportés		29	2 218
Résultat de la période		8 523	10 139
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	12	<b>163 294</b>	<b>162 122</b>
<b>TOTAL PASSIFS &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 514 258</b>	<b>1 391 835</b>

## État des engagements hors bilan

Arrêté au 31 Décembre 2015

(Unité : en milliers Dinars)

	Note	31-12-2015	31-12-2014
<b><u>Passifs éventuels</u></b>			
Cautions, avals et autres garanties donnés		19 620	37 616
Crédits documentaires		48 007	32 402
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>67 627</b>	<b>70 018</b>
<b><u>Engagements donnés</u></b>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	13	78 305	59 720
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>78 305</b>	<b>59 720</b>
<b><u>Engagements reçus</u></b>			
Garanties reçues	14	529 399	525 095
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>529 399</b>	<b>525 095</b>

**État de résultat**  
**Exercice clos au 31 Décembre 2015**  
**(Unité : en milliers de Dinars)**

	Note	31-12-2015	31-12-2014
<b><u>Produits d'exploitation bancaire</u></b>			
Profits et revenus assimilés	15	48 907	47 180
Commissions (en produits)	16	6 556	7 387
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	17	8 587	8 516
Revenus du portefeuille d'investissement	18	1 192	1 058
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>65 242</b>	<b>64 141</b>
<b><u>Charges d'exploitation bancaire</u></b>			
Profits encourus et charges assimilées	19	(26 074)	(23 234)
Commissions encourues		(1 015)	(1 738)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(8)	-
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(27 097)</b>	<b>(24 972)</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>38 145</b>	<b>39 169</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	225	(1 243)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	139	(243)
Autres produits d'exploitation		19	20
Frais de personnel		(17 514)	(16 118)
Charges générales d'exploitation	22	(7 609)	(6 083)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(3 499)	(2 271)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>9 908</b>	<b>13 231</b>
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	23	735	(46)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>10 643</b>	<b>13 185</b>
Impôt sur les bénéfices		(2 120)	(3 046)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>8 523</b>	<b>10 139</b>

**État des flux de trésorerie**  
**Exercice clos au 31 Décembre 2015**  
**(Unité : en milliers de Dinars)**

	Note	31-12-2015	31-12-2014
<b><u>Activités d'exploitation</u></b>			
<b>Résultat net</b>		<b>8 523</b>	<b>10 139</b>
Ajustement pour :			
Amortissements & résorption		3 846	2 619
Provisions		(364)	1 485
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(735)	81
<b>Variation :</b>			
Créances clients et établissements financiers		(84 231)	(237 063)
Dépôts clients et établissement financiers		114 112	138 131
Portefeuille titres Commercial		4 873	15 815
Autres actifs		(1 170)	810
Autres passifs		1 506	1 749
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>46 360</b>	<b>(66 234)</b>
<b><u>Activités d'investissement</u></b>			
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(14 347)	(2 379)
Acquisitions / cessions des immobilisations		(22 866)	(9 561)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(37 212)</b>	<b>(11 940)</b>
<b><u>Activités de financement</u></b>			
Dette subordonnée		(3 492)	-
Dividendes versés		(6 600)	(4 924)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>(10 092)</b>	<b>(4 924)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(944)	(83 098)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(87 569)	(4 471)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice</b>	<b>24</b>	<b>(88 513)</b>	<b>(87 569)</b>

**Notes aux états financiers**  
**Arrêtés au 31 Décembre 2015**

**1. Référentiel d'élaboration et de présentation des états Financiers**

Les états financiers de « **Al Baraka Bank Tunisia** » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires à l'exception de l'état de flux de trésorerie qui est présenté selon la méthode indirecte (la norme comptable NC 21 recommande l'utilisation de la méthode directe).

**2. Exercice comptable**

L'exercice comptable commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

**3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués**

Les états financiers de « **Al Baraka Bank Tunisia** » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents**

**Comptabilisation des engagements**

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan, au fur et à mesure des débloqués, pour leur valeur nominale.

**Comptabilisation des revenus**

Les profits et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2015 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financement sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les commissions rémunérant les engagements hors bilan de la banque (commissions d'engagement, commissions de CREDOC, commissions de garantie, etc.) sont prises en compte en résultat à mesure qu'elles sont perçues.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs aux engagements classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les revenus pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés, mais sont provisionnés, compte tenu de la valeur des garanties, conformément aux dispositions de la circulaire BCT n° 91-24.

Les profits courus et non échus relatifs aux engagements classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2.Provision sur les engagements**

#### ***Provision individuelle ordinaire***

Les provisions individuelles sur les engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque et les taux minimum de provisionnement de la manière suivante :

A	Actifs courants	0%
B1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des profits réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

#### ***Provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe 4***

La circulaire de la BCT n° 2013-21 modifiant la circulaire de la BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements a exigé la constitution des provisions

additionnelles pour couvrir les risques sur les engagements ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe 4. Les modalités de calcul sont fixées par ladite circulaire.

### ***Provisions collectives sur engagements***

La circulaire de la BCT n° 2012-09 modifiant la circulaire de la BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements a exigé la constitution, par prélèvement sur le résultat de l'exercice, des provisions collectives pour couvrir les risques sur engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91-24.

Les modalités de calcul sont prévues par la méthodologie référentielle annexée au circulaire n°2012-20 du 06 décembre 2012.

### **3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères**

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Ce cours correspond au cours de change moyen interbancaire opération en compte. La banque a utilisé le cours moyen de change actualisé par séquence tel qu'a été affiché par la Banque Centrale de la Tunisie au 31 Décembre 2015 à 16H. La variation de change due à cette réévaluation est imputée dans le résultat de l'exercice.

### **3.4. Classification et évaluation des titres**

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les titres de transaction et les titres de placement figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial.

### **3.5. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres**

Les dividendes sur les titres détenus par la banque sont constatés au résultat de l'exercice suite à l'approbation de leurs distributions.

Les profits sur les titres de placements sont constatés en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés à l'exercice.

### **3.6. Les valeurs immobilisées et amortissements**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Logiciels informatiques (Temenos)	6,66 %
Autres logiciels informatiques	33 %
Agencement, Aménagement et Installations	10 %
Constructions	5 %

Les immobilisations hors exploitation destinées à la vente ne font pas l'objet d'un amortissement et sont évaluées au plus faible entre le coût d'acquisition et la juste valeur.

#### 4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars Tunisiens)

##### Note 1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2015 un total de 17 770 KTND détaillé comme suit :

Libellé	31-12-2015	31-12-2014
Caisse	5 468	3 377
Caisse DAB	1 039	825
BCT	10 093	8 812
Inter Bank Services (IBS)	1 170	1 007
<b>Total</b>	<b>17 770</b>	<b>14 021</b>

##### Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2015, le total de cette rubrique a atteint 397 524 KTND, et se répartit entre les postes suivants :

Libellé	31-12-2015	31-12-2014
Créances sur les établissements bancaires	55 206	36 906
Créances sur les établissements financiers	342 318	315 107
<b>Total</b>	<b>397 524</b>	<b>352 013</b>

Le solde de la rubrique « Créances sur les établissements bancaires » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2015	31-12-2014
<b>Banques Etrangères</b>	<b>42 479</b>	<b>28 697</b>
<b>Banques locales</b>		
Mourabaha avec les banques	11 769	7 152
Créances rattachées	63	32
Autres créances sur les banques locales	937	1 054
Autres créances sur les établissements bancaires	(42)	(29)
<b>Total</b>	<b>55 206</b>	<b>36 906</b>

Le solde de la rubrique « Créances sur les établissements financiers » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2015	31-12-2014
Certificats de leasing	334 509	307 851
Créances rattachées	7 809	7 256
<b>Total</b>	<b>342 318</b>	<b>315 107</b>

### Note 3 – Créances sur la clientèle

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2015 un solde de 658 614 KTND détaillée comme suit :

Libellé	31-12-2015	31-12-2014
Murabaha	105 321	80 976
Créances rattachées sur Murabaha	3 452	1 912
Murabaha In Commodities	237 000	215 000
Créances rattachées Murabaha In Commodities	5 615	4 317
Ventes à tempérament	205 457	222 259
Créances rattachées Ventes à tempérament	1 991	4 006
Leasing	27 849	81 166
Créances rattachées Leasing	27	1 380
Impayés Financement Leasing SAROST	66 229	-
Kardh Hassan (Emprunt National 2014)	1 000	1 000
Kardh Hassan (Société SOFOMECA)	627	695
Impayés et frais judiciaires	19 990	21 450
Créances rééchelonnées	4 907	7 594
Autres concours	1 936	899
<b>Total créances brutes</b>	<b>681 401</b>	<b>642 654</b>
Profits réservés	(2 040)	(1 362)
Profits réservés Leasing	(4 540)	-
Provisions sur Créances Clients	(16 207)	(15 951)
<b>Total net</b>	<b>658 614</b>	<b>625 341</b>

Les créances sur la clientèle peuvent s'analyser, par classe de risque, comme suit :

Libellé	A	B1	B2	B3	B4	Total
Créances brutes sur la clientèle (Bilan)	500 559	53 985	104 469	1 668	20 720	<b>681 401</b>
Total des engagements hors bilan	62 082	9 322	-	-	118	<b>71 522</b>
Dépôts affectés (*)	-10 275	-173	-55 726	0	-36	<b>-66 210</b>
<b>Total engagements nets des dépôts affectés</b>	<b>552 366</b>	<b>63 134</b>	<b>48 743</b>	<b>1 668</b>	<b>20 802</b>	<b>686 713</b>
<b>Taux des engagements non performants</b>			<b>10,37%</b>			
Profits réservés	-	0	-5 292	-76	-1 212	<b>-6 580</b>
Provisions	-942	0	-566	-159	-14 540	<b>-16 207</b>
<b>Taux de couverture des engagements non performants par des profits réservés et des provisions</b>	<b>30,68%</b>					

(\*) Les dépôts d'investissements affectés sont présentés dans le poste « Dépôts et avoirs de la clientèle » au passif du bilan. Ils sont matérialisés par des contrats d'affectation aux financements et ils supportent le risque de perte éventuel des projets auxquels ils sont affectés (en principal et en profit).

#### Note 4 – Portefeuille titres- commercial

Le portefeuille titres commercial s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2015	31-12-2014
Titres de Placement	342 564	339 306
Créances rattachées Portefeuille-titre commercial	2 189	574
Provisions sur titres de placement	-	-
<b>Total net</b>	<b>344 753</b>	<b>339 880</b>

Le montant des titres de placement se détaille comme suit :

Placement	Valeur brute		Valeur nette	
	2015	2014	2015	2014
AL BARAKA BARHAIN	225 898	208 488	225 898	208 488
Créances rattachées	1 889	463	1 889	463
AL BARAKA TURKYE	79 067	101 655	79 067	101 655
Créances rattachées	131	52	131	52
AL BARAKA LEBANON	-	4 518	-	4518
Créances rattachées	-	6	-	6
KUVEYT TURK PARTICIPATION BANK	21 963	13 554	21 963	13554
Créances rattachées	95	14	95	14
CENTRAL BANK OF BAHRAIN	5 042	4 654	5 042	4 654
Créances rattachées	34	32	34	32
ABU DHABI ISLAMICBANK	2 017	1 862	2 017	1 862
Créances rattachées	7	6	7	6
A.L.I.F	2 534	3625	2 534	3 625
Créances rattachées	-	1	-	1
S.T.I.R/I.T.F.C	4 722	-	4 722	-
Créances rattachées	33	-	33	-
RANIA BOUCHIBA	-	132	-	132
STE TRADING MEDICAL TUNISIE	181	181	181	181
STE S.P.G.	1 140	560	1 140	560
I.C.F	-	77	-	77
<b>Total</b>	<b>344 753</b>	<b>339 880</b>	<b>344 753</b>	<b>339 880</b>

## Note 5 – Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2015	31-12-2014
Titres d'investissement	33 110	28 764
Titres participatifs banque Zitouna	10 000	-
Provisions sur titres d'investissement	(1 669)	(1 818)
<b>Total net</b>	<b>41 441</b>	<b>26 946</b>

Les titres de participation se détaillent comme suit

Participation	Valeur brute 2015	Valeur brute 2014	Provision 2015	Provision 2014	Valeur nette 2015	Valeur nette 2014
TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	10 235	5 533	-	-	10 235	5 533
BEST LEASE	8 310	8 044	-	-	8 310	8 044
SOCIETE PROCHIMICA	2 182	2 182	-	-	2 182	2 182
S.P.L.T	2 104	2 104	-	-	2 104	2 104
ATID PRIVATE EQUITY (SICAF)	2 059	2 059	-	-	2 059	2 059
STE TUN D'ASSURANCE TAKAFUL	1 911	1 911	-	-	1 911	1 911
MODERN LEASE	1 689	1 689	-395	-429	1 294	1 260
Medi-loisir	1 679	1 679	-603	-863	1 076	816
ITFC	870	870	-	-	870	870
Parc d'activité. Economique de Bizerte	675	675	-	-	675	675
I.M. BANK	313	313	-313	-237	0	76
AL KIMIA	306	711	-57	-	249	711
FIT	199	199	-11	-21	188	178
BACOFIL	140	140	-140	-140	0	0
Tunisie Afrique Export	100	-	-	-	100	-
SIBTEL	90	90	-7	-11	83	79
A.T.I.D	89	89	-47	-22	42	67
STE MONETIQUE TUNISIE	64	64	-	-	64	64
SOTUSCI	56	56	-56	-56	0	0
POLYVER	39	39	-39	-39	0	0
BEST LEASE/ FOND DE LIQUIDITE	-	267	-	-	-	267
FCP ALBARAKA	-	50	-	-	-	50
<b>Total</b>	<b>33 110</b>	<b>28 764</b>	<b>(1 668)</b>	<b>(1 818)</b>	<b>31 442</b>	<b>26 946</b>

La banque « **Al Baraka Bank Tunisia** » détient un pourcentage de 23,60% dans le capital de la Société BEST LEASE. Ainsi, ladite participation est considérée comme une entreprise associée au sens de la norme comptable N° 36, et en conséquence la banque ne sera pas soumise à l'obligation d'élaborer des états financiers consolidés. Le tableau suivant présente,

conformément au paragraphe n°24 de la norme comptable n°36, l'information sur l'effet qu'aurait l'application de la méthode de la mise en équivalence sur la valeur de ces participations et sur les résultats, comme si « **Al Baraka Bank Tunisia** » avait à émettre des états financiers consolidés.

L'information suivante a été établie sur la base des états financiers avant audit au 31/12/2015 de la société « Best Lease » :

<b>Participation</b>	<b>BEST LEASE</b>
Coût historique des titres	8 310
% de participation	23,60%
Capitaux propres avant résultat	41 187
Résultat 30-06-2015	4 702
Valeur des titres selon la méthode de la mise en équivalence	9 720
Écart par rapport à la valeur comptable	1 410
Impact de la mise en équivalence sur le résultat de l'exercice 2015	1 110

#### **Note 6 – Valeurs immobilisées**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2015 un montant de 44 917 KTND dont le détail se présente comme suit :

Les immobilisations corporelles nettes s'analysent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2015</b>	<b>31-12-2014</b>
Immobilisations incorporelles Brutes	11 667	6 120
Amortissement immobilisation incorporelles	-4 400	-3 651
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>7 267</b>	<b>2 469</b>
Immobilisations corporelles Brutes	56 753	39 435
Amortissement Immobilisations corporelles	-19 103	-16 834
<b>Immobilisations corporelles nettes <sup>(1)</sup></b>	<b>37 650</b>	<b>22 601</b>
<b>Valeurs nettes en fin d'exercice</b>	<b>44 917</b>	<b>25 070</b>

(1) Les immobilisations corporelles nettes s'analysent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2015</b>	<b>31-12-2014</b>
Terrain	3 873	2 513
Constructions	17 095	9 196
Immobilisations hors exploitation	725	714
Agencements, aménagements et installations	8 029	5 812
Matériel SWIFT	2	5
Matériel de transport	233	292

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2015</b>	<b>31-12-2014</b>
Matériel informatique	4 113	1 789
Matériel et mobilier de bureau	2 291	1 281
Immobilisation en cours	827	704
Serveur monétique	68	68
Matériel monétique	394	227
<b>Total net</b>	<b>37 650</b>	<b>22 601</b>

### Note 7 – Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2015 un solde de 9 239KTND et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2015</b>	<b>31-12-2014</b>
Financements au personnel	4 158	3 869
Créances fiscales & sociales	2 646	1 547
Comptes d'attente et de régularisation	884	569
Charges constatées d'avance	471	405
Autres actifs	410	144
Frais préliminaires	348	695
Avances aux fournisseurs	322	1 335
<b>Total</b>	<b>9 239</b>	<b>8 564</b>

### Note 8 - Dépôts et Avoirs des Établissements Bancaires & Financiers

Les Dépôts et avoirs des Établissements Bancaires & Financiers s'élèvent au 31 décembre 2015 à 189 705 KTND et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2015</b>	<b>31-12-2014</b>
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	158 468	127 698
Dépôts et avoirs des établissements financiers	31 237	32 532
<b>Total</b>	<b>189 705</b>	<b>160 230</b>

Le solde de la rubrique « Dépôts et avoirs des établissements bancaires » se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2015</b>	<b>31-12-2014</b>
Dépôts affectés des banques	148 092	125 127
Autres dépôts	10 376	2 571
<b>Total</b>	<b>158 468</b>	<b>127 698</b>

## Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2015 à 996 325 KTND et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2015</b>	<b>31-12-2014</b>
<b>Comptes de dépôts</b>	<b>312 484</b>	<b>320 561</b>
Comptes à vue	289 828	298 123
Comptes d'épargne	22 656	22 437
<b>Autres comptes et avoirs de la clientèle</b>	<b>683 841</b>	<b>595 964</b>
Comptes à terme non affectés (i)	472 280	375 758
Dettes rattachés aux dépôts participatifs non affectés	10 086	10 960
Dépôts Participatif affecté (ii)	178 113	187 974
Dettes rattachés aux Dépôts Participatif affecté	8 606	5 907
Comptes indisponibles	3 018	3 714
Autres sommes dues (iii)	11 738	11 651
<b>Total</b>	<b>996 325</b>	<b>916 525</b>

Les dépôts participatifs non affectés sont employés pour les financements accordés à la clientèle. Les profits générés par ces financements sont répartis entre « **Al Baraka Bank Tunisia** » et les déposants après déduction des profits réservés et des provisions constituées, tout en tenant compte de la stabilité des fonds déposés par ces derniers, selon une clé de répartition contractuelle.

(i) Le solde de ce compte est ventilé par échéance comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2015</b>	<b>31-12-2014</b>
De 3 à 6 mois	4 210	25 306
De 6 à 9 mois	210	1 774
Plus de 9 mois	467 860	348 678
<b>Total</b>	<b>472 280</b>	<b>375 758</b>

(ii) Les dépôts participatifs affectés sont employés dans le financement des projets et l'affectation de ces dépôts doit être matérialisée dans le contrat de dépôt. Le remboursement de ces dépôts en principal et profit demeure tributaire du remboursement des financements auxquels ils sont affectés.

(iii) Ce montant correspond aux sommes bloquées en attente de réalisation d'opérations en cours au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2015</b>	<b>31-12-2014</b>
PRG/ lettres de crédit	3 110	410
PRG/ lettres de garantie & avals et cautions	3 165	5 616
PRG/ chèques impayés et certifiés	2 311	2 106
Effets financiers en garanties	827	975
Autres dettes	2 325	2 544
<b>Total</b>	<b>11 738</b>	<b>11 651</b>

#### **Note 10 – Emprunts et ressources spéciales**

Ce poste totalise au 31 décembre 2015 un montant de 151 639 KTND détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2015</b>	<b>31-12-2014</b>
Dépôt ABG (*)	151 601	139 765
Autres Ressources	38	38
<b>Total</b>	<b>151 639</b>	<b>139 803</b>

(\*) Une convention de dépôt subordonné d'investissement sous forme de Mudharaba a été contractée entre la banque et le groupe ABG le 19 Octobre 2013, pour un montant total de 75 millions de Dollars. Ce dépôt est assimilé à des fonds propres complémentaires conformément à l'article 5 de la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

#### **Note 11 – Autres passifs**

Le poste « Autres passifs » totalise 13 268 KTND, au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2015</b>	<b>31-12-2014</b>
Comptes d'attente et de régularisation passif	4 233	1 826
Etat et organismes sociaux	3 726	4 586
Charges à payer	1 866	1 534
Dettes envers le personnel	1 438	2 655
Autres passifs	748	538
Fournisseur à payer	514	321
Intérêts à liquider (i)	433	299
Provisions pour risques et charges	310	145
<b>Total</b>	<b>13 268</b>	<b>11 904</b>

(i) Cette rubrique enregistre les intérêts de retards et les autres produits non conformes aux préceptes de la charia adoptés par le Comité de la charia de la banque, et qui ne peuvent pas être constatés au niveau du résultat de l'exercice.

## Note 12 – Capitaux propres

La situation nette se présente comme suit :

Libellé	31-12-2015	31-12-2014
<b>Capital</b>	<b>120 000</b>	<b>120 000</b>
<b>Réserves</b>	<b>34 742</b>	<b>29 765</b>
Réserves pour risques bancaires généraux	5 688	5 688
Réserve légale	12 000	12 000
Fonds social	5 000	4 723
Réserves de réinvestissement	12 054	7 354
<b>Résultat reporté</b>	<b>29</b>	<b>2 218</b>
<b>Résultat de la période</b>	<b>8 523</b>	<b>10 139</b>
<b><i>Situation nette</i></b>	<b><i>163 294</i></b>	<b><i>162 122</i></b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capitaux propres	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserves pour fonds social	Réserves de réinvestissement	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31/12/2014</b>	<b>120 000</b>	<b>12 000</b>	<b>5 688</b>	<b>4 723</b>	<b>7 354</b>	<b>2 217</b>	<b>10 139</b>	<b>162 122</b>
<i>Répartition 2014</i>						-2 217	12 356	
Dividendes distribuées							-6 600	-6 600
Dons pour œuvres fonds social							-750	-750
Autres réserves					4 700		-4 700	
Résultat reporté						29	-29	
Fonds social				277			-277	
<b>Total</b>	<b>120 000</b>	<b>12 000</b>	<b>5 688</b>	<b>5 000</b>	<b>12 054</b>	<b>29</b>		<b>154 772</b>
<b><i>Résultat de la période</i></b>							<b>8 523</b>	<b>8 523</b>
<b>Soldes au 31/12/2015</b>	<b>120 000</b>	<b>12 000</b>	<b>5 688</b>	<b>5 000</b>	<b>12 054</b>	<b>29</b>	<b>8 523</b>	<b>163 294</b>

### Note 13 – Engagements de financement

Les engagements de financement s'analysent, par nature de produit, comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2015</b>	<b>31-12-2014</b>
Mourabaha à Court terme	24 405	39 180
Mourabaha à Moyen terme	53 900	20 540
<b>Total</b>	<b>78 305</b>	<b>59 720</b>

### Note 14 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent au 31/12/2015 comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2015</b>	<b>31-12-2014</b>
Garanties reçues de la clientèle	368 567	363 332
Garanties reçues de l'Etat	150 675	145 105
Cautions reçues des banques installées à l'étranger	10 157	16 658
<b>Total</b>	<b>529 399</b>	<b>525 095</b>

### Note 15 – Profits et revenus assimilés

Les profits et les revenus assimilés s'analysent, par nature de produit, comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2015</b>	<b>31-12-2014</b>
Profit Certificats de leasing	21 295	19 813
Profit Mourabaha in Commodities	12 604	8 731
Profit Mourabaha	6 857	5 625
Profit Vente à tempérament	8 151	8 619
Profit Leasing (*)	-	4 392
<b>Total</b>	<b>48 907</b>	<b>47 180</b>

## Note 16- Commissions (en produits)

Les commissions s'élevaient au titre de l'exercice 2015 à 6 556 KTND et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2015</b>	<b>31-12-2014</b>
Commissions sur opérations de virement	1 536	1 686
Commissions sur opérations de commerce extérieur	1 164	847
Commissions d'étude et de gestion	1 150	1 100
Commissions sur opérations effets et chèques	616	589
Commission sur tenue des comptes	628	481
Commissions sur les opérations monétiques	573	1 482
Commissions sur opérations de caisse	419	733
Commission Bancatakaful	52	0
Autres Commissions	418	469
<b>Total</b>	<b>6 556</b>	<b>7 387</b>

## Note 17 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières s'analysent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2015</b>	<b>31-12-2014</b>
<b>Résultat net de change (1)</b>	<b>1 647</b>	<b>948</b>
Gains de change	1 649	955
Pertes de change	(2)	(7)
<b>Résultat sur titres de placement (2)</b>	<b>6 940</b>	<b>7 568</b>
Profits sur Investment Deposits	6 724	7 195
Plus-value de cession / Titres de placement	6	-
Profit Moudharaba	210	373
<b>Total</b>	<b>8 587</b>	<b>8 516</b>

## Note 18 – Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2015</b>	<b>31-12-2014</b>
BEST Lease	756	659
S.P.L.T	250	200
P.A.E de Bizerte	64	64
Modern Leasing	54	-
F.I.T	24	24
AL KIMIA	24	78
Autres revenus	20	-
Société Monétique Tunisie	-	10
TDF2	-	23
<b>Total</b>	<b>1 192 (*)</b>	<b>1 058</b>

(\*) Une partie des dividendes perçus ont été extournés et comptabilisés dans le compte des produits à liquider

## Note 19 – Profits encourus et charges assimilées

Les profits encourus et charges assimilées se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2015</b>	<b>31-12-2014</b>
Profits aux dépôts non affectés et comptes d'épargne (i)	12 526	11 770
Profits aux dépôts affectés	13 548	11 464
<b>Total</b>	<b>26 074</b>	<b>23 234</b>

(i) Les dépôts non affectés et les comptes d'épargne sont rémunérés sur la base des profits résultants des financements et des investissements effectués par la banque, après déduction des profits réservés, des provisions correspondantes.

## **Note 20– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2015</b>	<b>31-12-2014</b>
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(1 516)	(2 677)
Dotations aux provisions pour risque et charge	(300)	-
Reprise provision clientèle	1 605	626
Reprise provision pour risque et charge	135	361
Reprise provision collective	301	447
<b>Total</b>	<b>225</b>	<b>(1 243)</b>

## **Note 21– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2015</b>	<b>31-12-2014</b>
Dotations aux provisions sur portefeuille titre	149	(243)
Perte sur titres	(10)	-
<b>Total</b>	<b>139</b>	<b>(243)</b>

## **Note 22 – Charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation s'analysent, par nature, comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2015</b>	<b>31-12-2014</b>
Entretiens et réparations	1 771	782
Frais postaux et de télécommunication	1 045	992
Publicités et relations publiques	637	660
Jeton de présence et frais assimilés	565	460
Frais de comité et de conseil	417	304
Frais de bureau et d'administration	406	307
Résorption frais préliminaire	348	347
Honoraires des consultants et des contrôleurs externes	340	471
Electricité Eau	305	228
Services extérieurs	291	253
Prime d'assurance	188	137
Frais de mission et de réception	170	154
Impôts et taxes	151	126
Loyer ATM	35	36
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	0	154
Autres charges	940	672
<b>Total</b>	<b>7 609</b>	<b>6 083</b>

## Note 23 – Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2015	31-12-2014
Autres gains ordinaires	945	50
Autres pertes ordinaires	(210)	(96)
<b>Total</b>	<b>735 (*)</b>	<b>(46)</b>

Le détail des autres gains et pertes ordinaires se présentent au 31/12/2015 comme suit :

Libellé	Montant en mille dinars
<b><u>Autres gains ordinaires</u></b>	
✓ Plus-value sur cession agence	320
✓ Apurement compte Etat impôt à payer	244
✓ Apurement comptes NOSTRO clôturés	135
✓ Apurement comptes PRG	129
✓ Autres gains ordinaires	118
<b>Total</b>	<b>945</b>
<b><u>Autres pertes ordinaires</u></b>	
✓ Perte de change sur exercices antérieures / Correction FX	-93
✓ Apurement compte Etat impôt à payer	-89
✓ Autres pertes ordinaires	-28
<b>Total</b>	<b>-210</b>
<b>Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires</b>	<b><u>735</u></b>

## Note 24 – Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice s'analysent comme suit :

Libellé	31-12-2015	31-12-2014
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	17 770	14 021
Créances sur les établissements bancaires	42 848	29 753
Banque Centrale et CCP (Passif)	(27)	(1 251)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	(149 104)	(130 092)
<b>Total</b>	<b>(88 513)</b>	<b>(87 569)</b>

## Note 25 – Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2015, se détaille comme suit :

Libellé	Durée < 3 mois	3 mois < Durée < 6 mois	6 mois < Durée < 1 an	1 an < Durée < 3 ans	Durée > 3 ans	TOTAL
<b>ACTIFS</b>						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	17 770	0	0	0	0	17 770
Créances sur les établissements bancaires et financiers	235 551	59 670	86 637	8 867	6 799	397 524
Créances sur la clientèle	227 450	21 026	102 340	87 660	220 137	658 614
Portefeuille titres commercial	157 686	177 605	2 017	7 445	0	344 753
Portefeuille d'investissement	41 441	0	0	0	0	41 441
Valeurs immobilisées	44 917	0	0	0	0	44 917
Autres actifs	9 239	0	0	0	0	9 239
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>734 054</b>	<b>258 301</b>	<b>190 994</b>	<b>103 972</b>	<b>226 936</b>	<b>1 514 258</b>
<b>PASSIFS</b>						
Banque centrale et CCP	27	0	0	0	0	27
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	166 955	10 144	0	11 693	913	189 705
Dépôts et avoirs de la clientèle	497 744	24 096	101 951	371 786	748	996 325
Emprunts et ressources spéciales	38	14 511	0	0	137 090	151 639
Autres passifs	13 268	0	0	0	0	13 268
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>678 032</b>	<b>48 751</b>	<b>101 951</b>	<b>383 479</b>	<b>138 751</b>	<b>1 350 964</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
Capital	-	-	-	-	120 000	120 000
Réserves	-	-	-	-	34 742	34 742
Résultat reporté	-	-	-	-	29	29
Résultat de la période	8 523	-	-	-	-	8 523
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8 523</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>154 772</b>	<b>163 294</b>
<b>TOTAL PASSIFS &amp; CAPITAUX PROPRES</b>	<b>686 555</b>	<b>48 751</b>	<b>101 951</b>	<b>383 479</b>	<b>293 522</b>	<b>1 514 258</b>

## Note 26- Transactions avec les parties liées

Les parties liées de « Al Baraka Bank Tunisia » se présentent au 31/12/2015 comme suit :

### (a) Sociétés appartenant au groupe ABG :

Parties liées	Pays
Albaraka Banking Group (Actionnaire majoritaire)	Bahrain
Albaraka Islamic Bank	Bahrain
Al Baraka Turk Participation Bank	Turquie
Banque Al Baraka Egypte	Egypte
Banque Al Baraka Lebanon	Liban
Banque Al-Baraka Algérie	Algérie
Jordan Islamic Bank	Jordanie
Banque Al Baraka Syrie	Syrie

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les parties liées appartenant au groupe ABG au cours de l'exercice 2015 :

Libellé	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées			Produits réalisés avec les parties liées		Charges envers parties liées
	Eng		Dépôts à vue	Dépôts affectés	Dépôt subordonné	Commissions	Profits	Commissions Profits encourus
	Bilan	Hors bilan						
Albaraka Turk Participation Bank	79 416	10 284	-	-	-	-	944	-
Jordan Islamic bank	-	-	0	3 942	-	-	-	68
Albaraka Egypt	-	1	202	10 098	-	-	1	95
Al Baraka Islamic Bank	227 828	-	-	4 916	-	-	5 127	-
Banque Al Baraka Lebanon	-	-	-	-	-	8	5	-
AlBaraka Banking Group	-	-	29	-	151 601	-	-	3 628
Albaraka Algérie	-	12 681	0,5	-	-	321	-	-
Albaraka Bank Syrie	-	1 796	1 796	-	-	14	-	-
<b>Total</b>	<b>307 244</b>	<b>24 762</b>	<b>1 826</b>	<b>18 956</b>	<b>151 601</b>	<b>343</b>	<b>6 077</b>	<b>3 791</b>

**(b) Sociétés appartenant au groupe DALLAH AL BARAKA :**

Parties liées	Pays
Arab Leasing International Finance	Grande Bretagne
Alif Trading Company Limited	France
Ste. Dallah Al Baraka Holding	Arabie Saoudite
Algerian Saoudi Leasing (ASL)	Algérie
Al Baraka Immobilière	Tunisie
S.P.L.T	Tunisie
BEST LEASE	Tunisie
Société Tunisienne d'Assurance TAKAFUL	Tunisie

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les autres parties liées au cours de l'exercice 2015 :

Libellé	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées			Produits réalisés avec les parties liées			Charges envers parties liées	
	Eng. Bilan	Eng. Hors bilan	Dépôts affectés	Dépôts non affectés	Autres	Commissions	Profits (Financement)	Dividendes	Rémunérations des dépôts	Autres charges
Société BEST LEASE	72 703	156	-	-	1 801	15	3 980	756	-	-
Arab Leasing International Finance (ALIF)	2 534	-	4 685	4 246	107	2	169		0	-
Alif Trading Compagny Limited	-	-	-	-	96	2	-		-	-
Dallah Al Baraka	-	-	-	6 841	-	0	-		-	-
Ste. Dallah Al Baraka Holding	-	-	-	1 841	3 520	0	-		-	-
Algerian Saoudi Leasing (ASL)	-	-	4 698	3 736	20	1	-		0	-
AlBaraka Immobilière	11 772	5 228	-	1 745	104	76	596		-	-
S.P.L.T	2 104	-	-	6 522	72	4	-	250	-	-
Société Tunisienne d'assurance TAKAFUL	1 927	72	9 757		1 103	55	-	-	568	325
<b>Total</b>	<b>91 040</b>	<b>228</b>	<b>19 140</b>	<b>24 931</b>	<b>6 823</b>	<b>155</b>	<b>4 745</b>	<b>1 006</b>	<b>568</b>	<b>325</b>

**Note 27 – Evénements postérieurs**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12/02/2016. Un accord a été conclu le 22 Février 2016 entre la fédération générale des banques relevant de l'UGTT et l'association professionnelle des banques et des établissements financiers concernant la hausse des salaires dans le secteur bancaire. Il a porté sur une augmentation au taux de 6,5 % avec date d'effet le 01/05/2015.

Le montant estimé de la charge brute rattachée à l'exercice 2015 s'élève à 691 KDT.

## **AL BARAKA BANK TUNISIA**

### **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers- exercice clos le 31-12-2015**

**Messieurs les actionnaires de ALBARAKA BANK TUNISIA,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de AlBaraka Bank Tunisia arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I - Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de AlBaraka Bank Tunisia, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **163 294 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **8 523 KDT**.

##### **1) Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### **2) Responsabilité des commissaires aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **3) Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de AlBaraka Bank Tunisia ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **4) Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur le fait que la banque a fait l'objet, au cours de l'exercice 2015, d'une vérification fiscale approfondie ayant porté sur la période 2011-2013. Cette vérification a donné lieu à une première notification de redressement pour un montant de 4 385 KDT. Une réponse à la notification de redressement a été envoyée aux autorités de contrôle en date du 24 novembre 2015. Au 31 décembre 2015, la provision pour risque fiscal comptabilisée par la banque s'élève à 300 KDT. A la date du présent rapport, la réponse de l'administration n'est pas encore parvenue. De ce fait, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, la nécessité de renforcer davantage le système de contrôle interne sur certains domaines détaillés au niveau de notre lettre de recommandations adressée au Comité d'Audit et à la Direction Générale de la banque.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 21 Mars 2016**

**AMC Ernst & Young**  
**Fehmi LAQURINE**

**CMC – DFK International**  
**Chérif BEN ZINA**

**ALBARAKA BANK TUNISIA**  
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Exercice clos le 31 décembre 2015**

**Messieurs les actionnaires de AL BARAKA BANK TUNISIA,**

En application des dispositions l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Conventions et opérations nouvellement réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015**

**A.1 Convention conclue avec AlBaraka Immobilière :**

Dans le cadre de l'extension de son réseau d'agences, AlBaraka Bank Tunisia a acquis le 22/09/2015 auprès de Al Baraka Immobilière un local sis à Jardins de Carthage pour un montant de 1 032 KDT en TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 12aout 2015.

**A.2 Convention conclue avec El AmanaTakaful :**

Courant l'exercice 2015, AlBaraka Bank Tunisia a conclu des conventions avec la société tunisienne d'assurance El Amana Takaful couvrant plusieurs risques.

Le total des primes décaissées au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 1 391 KDT.

**B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'exécution de conventions conclues au cours des exercices antérieurs.

### **C. Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

En KDT	DG		Vice DG		DGA		Président du CA		Autres membres du CA et des comités	
	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif
Avantages à court terme bruts(*)	445	150	301	90	277	90	107	-	833	-
Avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>445</b>	<b>150</b>	<b>301</b>	<b>90</b>	<b>277</b>	<b>90</b>	<b>107</b>	<b>-</b>	<b>833</b>	<b>-</b>

(\*) Compte non tenu des charges patronales de l'exercice 2015 qui s'élèvent à 361 KDT.

Par ailleurs, et en dehors de ce qui est précité, nous n'avons reçu aucun avis de la part du management concernant d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

**Tunis, le 21 Mars 2016**

**AMC Ernst & Young**  
**Fehmi LAOURINE**

**CMC – DFK International**  
**Chérif BEN ZINA**

